



porter un bebe pour ma mere

Par **melodie3103**, le **31/03/2011** à **23:19**

je voudrai savoir si je peut porter un enfant pour ma mere qui ne peut plus en avoir suitee a un cancer de luterus elle souhaite avoir un bebe mais que se soit moi qui le porte. es ce legal ? si oui comment fait on ? pour que cela se fasse des sa naissance. ses tres important de repondre a cette question qui nous interoge vraiment

Par **Claralea**, le **31/03/2011** à **23:35**

La reponse est categorique. C'est NON ! Impossible d'etre une mere porteuse en France, c'est legalement interdit. Et vous serez toujours la mere de cet enfant et elle sa grand mere si vous decidiez quand meme de faire un enfant et de lui laisser l'elever. Juridiquement elle ne serait que la grand mere de l'enfant

Par **Domil**, le **01/04/2011** à **10:45**

C'est d'ailleurs un cas qui ne se pose pas même dans les pays où c'est autorisé : si vous êtes en age d'avoir des enfants, votre mère n'est plus en age d'en avoir.

En France, la maternité n'est pas déterminée par un test génétique, la mère est la femme qui accouche (peu importe l'origine génétique de l'enfant)